Recherche de preuves dans les téléphones, smartphones, tablettes, ordinateur PC, Mac… retrouver des documents, photos ou SMS effacés

Recherche de preuves dans les téléphones, smartphones, tablettes, ordinateur PC, Mac… retrouver des documents, photos ou SMS effacés

Doutes, soupçons ? Vous pensez que quequ'un vous a volé des données ? Vous pensez que votre conjoint(e) ou enfant a quelque chose à vous cacher ? Vous pensez que le téléphone contient les preuves qu'il vous faut ? Pour mettre un terme à ces interrogations, Denis JACOPINI vous permet une récupération des preuves et un usage judiciaire si vous le désirez.

Denis JACOPINI, Expert de justice en Informatique. Assermenté par les tribunaux, il est inscrit sur les listes des Tribunaux de Commerce, Tribunaux d'Instance, de Grande Instance et Administratif sur les catégories suivantes :

- E-01.02 Internet et Multimédia
- E-01.03 Logiciels et Matériels
- E-01.04 Systèmes d'information (mise en oeuvre)
- G-02 Investigations scientifiques et techniques
- G-02.05 Documents Informatiques (Investigations Numériques)

Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire, en Cybercriminalité, Certifié en Gestion des Risques sur les Systèmes d »information (ISO 27005 Risk Manager), équipé des meilleurs équipements utilisé en Investigation Numérique par les Polices du monde entier, il vous permettra de retrouver des traces et des preuves dans de nombreux supports (e-mails, fichiers, appels émis, reçus, sms, mms, photos, vidéos etc… même effacés de la quasi totalité des téléphones du marché).

Avec les meilleurs équipements utilisés par les Polices du monde entier, ils est enfin possible de faire parler vos équipements numériques.

Rechercher de preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette

Vous souhaitez rechercher des preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette ?
Contactez-vous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur

Réagissez à cet article

Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ? | Denis JACOPINI

Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ?

Les chercheurs ESET découvrent des fausses applications sur Google Play qui cible les utilisateurs de Pokémon GO. L'une d'entre elles utilise pour la première fois une application qui verrouille l'écran (Lockscreen) sur Google Play. Les deux autres applications utilisent la fonctionnalité scareware qui oblige l'utilisateur à payer pour des services inutiles.

Toutes les fausses applications découvertes par ESET et détectées grâce à ESET Mobile Security (application lockscreen nommée « Pokémon GO Ultimate » et les applications scareware « Guide & Cheats for Pokémon GO » et « Install Pokemongo ») ne sont plus disponibles sur Google Play. Elles ont été retirées de l'app Store suite à l'alerte donnée par ESET.

Même si ces fausses applications ne sont pas restées longtemps sur le Google Play, elles ont généré quelques milliers de téléchargements. L'application « Pokémon GO Ultimate », a piégé entre 500 et 1.000 victimes, « The Guide & Cheats for Pokémon GO » en a atteint entre 100 et 500, et la plus dangereuse d'entre elles, « Install Pokemongo » a atteint entre 10.000 et 50.000 téléchargements.

« Pokémon GO Ultimate » cultive son extrême ressemblance avec la version officielle du célèbre jeu mais ses fonctionnalités sont très différentes : elle verrouille l'écran automatiquement après le démarrage de l'application. Dans de nombreux cas, réinitialiser le téléphone ne fonctionne pas parce que l'application se superpose à toutes les autres, ainsi qu'aux fenêtres du système. Les utilisateurs doivent redémarrer leurs appareils en retirant la batterie ou en utilisant Android Device Manager. Après la réinitialisation, l'application malveillante fonctionne en arrière-plan, à l'insu de sa victime, en cliquant silencieusement sur des annonces à caractère pornographique. Pour se débarrasser de l'application, l'utilisateur doit aller dans Réglages -> Gestion des Applications -> PI Réseau et la désinstaller manuellement.

« Pokémon GO Ultimate » est la première fausse application sur Google Play qui utilise avec succès une fonction de verrouillage d'écran. Comme la fonctionnalité principale de cette application est le clic sur des annonces pornographiques, il n'y a pas de réels dommages. Mais il suffit de peu pour que la fonction de verrouillage d'écran évolue et ajoute un message de rançon, pour créer le premier ransomware par lockscreen sur Google Play.», explique Lukáš Štefanko, Malware Researcher chez ESET.

Alors que l'application « Pokémon GO Ultimate » porte les signes d'un screenlocker et d'un pornclicker, les chercheurs ESET ont également trouvé un autre malware sur Pokémon GO dans Google Play. Les fausses applications nommées « Guide & Cheats for Pokemon GO » et « Install Pokemongo » sur Google Play, appartiennent à la famille des Scarewares. Ils escroquent leurs victimes en leur faisant payer des services inutiles. En leur promettant de leur générer des Pokecoins, Pokeballs ou des œufs chanceux – jusqu'à 999.999 chaque jour – ils trompent les victimes en leur faisant souscrire à de faux services onéreux. (Cette fonctionnalité a récemment été décrite dans un article publié sur WeLiveSecurity).

« Pokémon GO est un jeu si attrayant que malgré les mises en garde des experts en sécurité, les utilisateurs ont tendance à accepter les risques et à télécharger toutes applications qui leur permettraient de capturer encore plus de Pokémons. Ceux qui ne peuvent pas résister à la tentation devraient au moins suivre des règles de sécurité élémentaires. » recommande Lukáš Štefanko.

Conseils des experts en sécurité ESET pour les afficionados de Pokémon GO :

– téléchargez uniquement ce qui vient d'une source connue
– lisez les avis en prêtant attention aux commentaires négatifs (gardez en tête que les commentaires positifs ont pu être créés par le développeur)
– lisez les termes et conditions de l'application, concentrez-vous sur la partie qui concerne les permissions requises
– utilisez une solution de sécurité mobile de qualité pour vérifier toutes vos applications

Conseils de Denis JACOPINI

Pour anticiper et vous protéger pour moins de 10€ (10€ est prix de la licence initiale. Une forte réduction sera appliquée au moment du renouvellement au bout d'un an)

Article original de ESET

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Suppression d'un contenu web : comment procéder ? | Denis JACOPINI

Suppression d'un contenu web : comment procéder ?

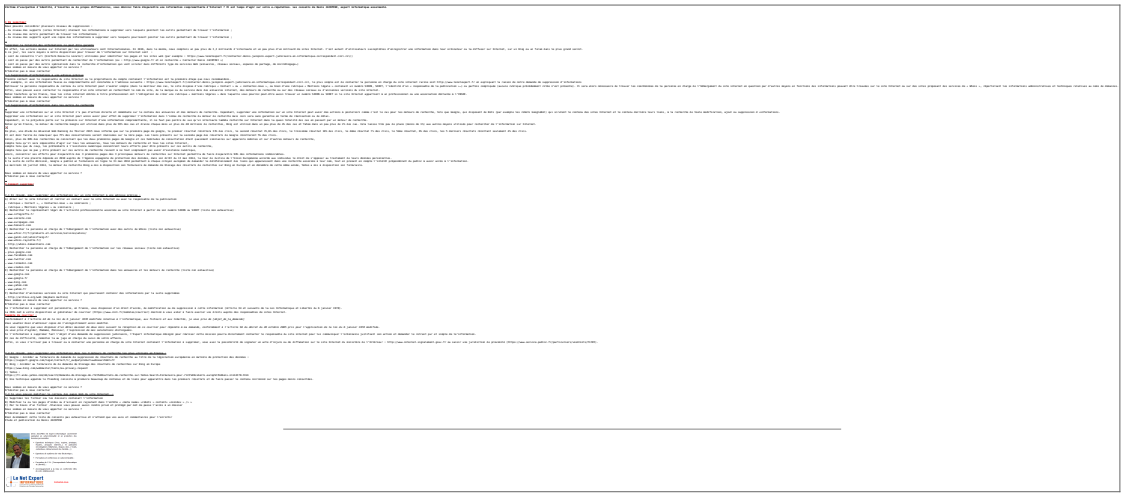

LIENS SOURCES
Utilisation des moteurs de recherche en France
http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1087481-parts-de-marche-des-moteurs-de-recherche-en-france/
Taux de clic en fonction de la position dans les résultats
http://www.mathiasp.fr/blog/seo/quel-est-le-taux-de-clic-en-fonction-des-positions-dans-google/544

Mon ordinateur ou mon téléphone est-il espionné ? Des informations me sont-elles volées ? | Denis JACOPINI

Mon ordinateur ou mon téléphone est-il espionné ? Des informations me sont-elles volées ?

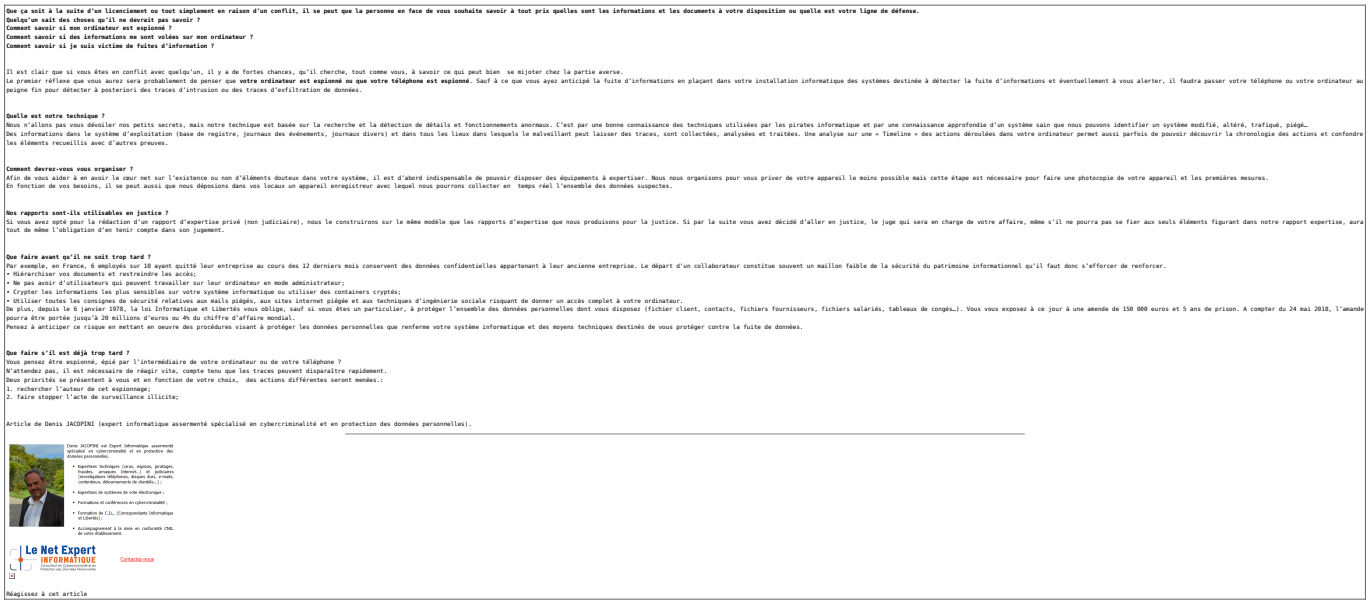

Que ça soit à la suite d'un licenciement ou tout simplement en raison d'un conflit, il se peut que la personne en face de vous souhaite savoir à tout prix quelles sont les informations et les documents à votre disposition ou quelle est votre ligne de défense.
Quelqu'un sait des choses qu'il ne devrait pas savoir ?
Comment savoir si mon ordinateur est espionné ?
Comment savoir si des informations ne sont volées sur mon ordinateur ?
Comment savoir si je suis victime de fuites d'information ?

Il est clair que si vous êtes en conflit avec quelqu'un, il y a de fortes chances, qu'il cherche, tout comme vous, à savoir ce qui peut bien se mijoter chez la partie averse.
Le premier réflexe que vous aurez sera probablement de penser que **votre ordinateur est espionné ou que votre téléphone est espionné**. Sauf à ce que vous ayez anticipé la fuite d'informations en plaçant dans votre installation informatique des systèmes destinée à détecter la fuite d'informations et éventuellement à vous alerter, il faudra passer votre téléphone ou votre ordinateur au peigne fin pour détecter à posteriori des traces d'intrusion ou des traces d'exfiltration de données.

Quelle est notre technique ?
Nous n'allons pas vous dévoiler nos petits secrets, mais notre technique est basée sur la recherche et la détection de détails et fonctionnements anormaux. C'est par une bonne connaissance des techniques utilisées par les pirates informatique et par une connaissance approfondie d'un système sain que nous pouvons identifier un système modifié, altéré, trafiqué, piégé…
Des informations dans le système d'exploitation (base de registre, journaux des événements, journaux divers) et dans tous les lieux dans lesquels le malveillant peut laisser des traces, sont collectées, analysées et traitées. Une analyse sur une « Timeline » des actions déroulées dans votre ordinateur permet aussi parfois de pouvoir découvrir la chronologie des actions et confondre les éléments recueillis avec d'autres preuves.

Comment devrez-vous vous organiser ?
Afin de vous aider à en avoir le cœur net sur l'existence ou non d'éléments douteux dans votre système, il est d'abord indispensable de pouvoir disposer des équipements à expertiser. Nous nous organisons pour vous priver de votre appareil le moins possible mais cette étape est nécessaire pour faire une photocopie de votre appareil et les premières mesures.
En fonction de vos besoins, il se peut aussi que nous déposions dans vos locaux un appareil enregistreur avec lequel nous pourrons collecter en temps réel l'ensemble des données suspectes.

Nos rapports sont-ils utilisables en justice ?
Si vous avez opté pour la rédaction d'un rapport d'expertise privé (non judiciaire), nous le construirons sur le même modèle que les rapports d'expertise que nous produisons pour la justice. Si par la suite vous avez décidé d'aller en justice, le juge qui sera en charge de votre affaire, même s'il ne pourra pas se fier aux seuls éléments figurant dans notre rapport expertise, aura tout de même l'obligation d'en tenir compte dans son jugement.

Que faire avant qu'il ne soit trop tard ?
Par exemple, en France, 6 employés sur 10 ayant quitté leur entreprise au cours des 12 derniers mois conservent des données confidentielles appartenant à leur ancienne entreprise. Le départ d'un collaborateur constitue souvent un maillon faible de la sécurité du patrimoine informationnel qu'il faut donc s'efforcer de renforcer.
• Hiérarchiser vos documents et restreindre les accès;
• Ne pas avoir d'utilisateurs qui peuvent travailler sur leur ordinateur en mode administrateur;
• Crypter les informations les plus sensibles sur votre système informatique ou utiliser des containers cryptés;
• Utiliser toutes les consignes de sécurité relatives aux mails piégés, aux sites internet piégés et aux techniques d'ingénierie sociale risquant de donner un accès complet à votre ordinateur.
De plus, depuis le 6 janvier 1978, la loi Informatique et Libertés vous oblige, sauf si vous êtes un particulier, à protéger l'ensemble des données personnelles dont vous disposez (fichier client, contacts, fichiers fournisseurs, fichiers salariés, tableaux de congés…). Vous vous exposez à ce jour à une amende de 150 000 euros et 5 ans de prison. A compter du 24 mai 2018, l'amande pourra être portée jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaire mondial.
Pensez à anticiper ce risque en mettant en œuvre des procédures visant à protéger les données personnelles que renferme votre système informatique et des moyens techniques destinés de vous protéger contre la fuite de données.

Que faire s'il est déjà trop tard ?
Vous pensez être espionné, épié par l'intermédiaire de votre ordinateur ou de votre téléphone ?
N'attendez pas, il est nécessaire de réagir vite, compte tenu que les traces peuvent disparaître rapidement.
Deux priorités se présentent à vous et en fonction de votre choix, des actions différentes seront menées.:
1. rechercher l'auteur de cet espionnage;
2. faire stopper l'acte de surveillance illicite;

Article de Denis JACOPINI (expert informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles).

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Comment se protéger contre la fuite d'informations avec le départ des collaborateurs ? — Lexsi Security Hub

---

Hotspot Shield le logiciel VPN pour Windows MacOs IOS Android Apple Samsung pour accéder de manière sécurisée à un Wifi public | Denis JACOPINI

	#Hotspot Shield le #logiciel VPN pour Windows MacOs IOS Android Apple Samsung pour accéder de manière sécurisée à un Wifi public

En période de vacances ou lors de déplacements professionnels, nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les bornes wifi des lieux publics, gares, hôtels, restaurants… En juillet 2015, nous vous avions publié un article « Est-il risqué de se connecter au wifi public ? » pour vous informer des principaux risques à partager ces accès sans fil à internet avec d'autres. Cette fois, nous allons parler des solutions pour surfer sécurisé en utilisant les réseaux Wifi publics.

RAPPEL DU PRINCIPAL RISQUE

Un pirate peut se connecter tout aussi facilement que vous sur un réseau Wifi Public et espionner les données qui y transitent.
Il peut ainsi, en fonction des données qu'il récupère, accéder à toutes les informations qui sortent et qui entrent de votre ordinateur (le protocole tcp/ip n'étant pas protégé par défaut).

LA SOLUTION ?

Utiliser une connexion Wifi qui sera cryptée au moyen d'un logiciel VPN (ce ctyptage n'a aucun rapport avec les clés Wifi) .
La connexion Wifi ainsi créée étant crypté, toutes les informations qui véhiculeront (identifiants, adresses email, mots de passe, numéros de cartes bancaires…) seront illisibles pour tous les pirates qui seront connectés sur le mêle point d'accès wifi.

Vous pouvez certes partager la connexion 3G ou 4G de votre smartphone, mais l'utilisation d'un logiciel VPN est recommandé.
Un logiciel « VPN » (Virtual Private Network) est un logiciel qui crée un « réseau privé virtuel », une sorte de tunnel crypté pour vos communications internet. Cela ralentit un peu la connexion, mais elle est du coup sécurisée.

Nous utilisons régulièrement un logiciel VPN #HotSpotShield. C'est un logiciel qui coûte moins de 25 euros et qui vous rendra les connections Wifi publiques sécurisées.
HotSpot Shield existe pour Windows pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des ordinateurs assemblés, Acer, Asus, IBM, Dell ;
HotSpot Shield existe aussi pour MacOs X Lion pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des ordinateurs Apple ;
HotSpot Shield existe aussi pour Android pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des smartphones Samsung, HTC, Archos, LG, Acer, Wiko, Sony, Asus, Alcatel, ZTE… ;
Enfin, HotSpot Shield existe aussi pour IOs pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des smartphones Apple.

Téléchargez et testez gratuitement HotSpot Shield

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Denis JACOPINI interviewé par une journaliste de Ouest France | Denis JACOPINI

Est-il risqué de se connecter au wifi public ?
Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les bornes wifi des lieux publics, gares, hôtels, restaurants… Mais y a-t-il un risque à partager ces accès sans fil à internet avec d'autres ? Peut-on se faire pirater ses données ? Le point avec Denis Jacopini, expert en cybercriminalité.

Avec les smartphones ou ordinateurs portables d'aujourd'hui, se connecter au réseau wifi d'une gare ou d'un hôtel, quand on est en déplacement, est devenu presque banal. À l'étranger, c'est même la solution la plus simple pour surfer sur internet et relever ses e-mails, sans risquer d'exorbitants frais de « roaming » (coûts de connexion au réseau mobile local, facturés ensuite par l'opérateur français).
Résultat, on a tendance à surfer sur ces réseaux wifi avec la même insouciance qu'à la maison, sans aucune précaution. Ce qui n'est pas bien malin. Denis Jacopini, expert judiciaire en sécurité informatique, nous explique pourquoi.

Denis Jacopini, créateur du site LeNetExpert.fr et correspondant Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), est aussi formateur en protection des données personnelles et en sécurité informatique. (Photo : DR)

À quoi faut-il faire attention, quand on se connecte à une borne wifi publique ou semi-publique, en ville ou dans un hôtel ?
Si possible, il faut choisir un réseau wifi où la connexion se fait avec un nom d'identifiant et un mot de passe personnalisés, différents pour chaque utilisateur. En cas d'utilisation malveillante du réseau par quelqu'un, cette identification fournit une piste, sur le plan judiciaire, pour remonter jusqu'à l'auteur. Avec les wifi qui proposent un identifiant et un mot de passe identiques pour tout le monde, on est moins protégé. Les réseaux wifi les plus dangereux sont ceux qui sont complètement ouverts, sans aucun mot de passe, où les utilisateurs sont impossibles à tracer.

Quel est le danger ? Se faire espionner ?
Tout à fait. À partir du moment où quelqu'un se trouve connecté au même point wifi que vous, il a techniquement la possibilité d'accéder aux informations qui transitent sur le réseau, il peut « voir » ce qui entre et qui sort. Les pirates utilisent pour cela des logiciels espions, appelés « sniffers », ou « renifleurs » en bon français. Ces programmes sont désormais très faciles à trouver et à télécharger sur internet. Plus ou moins sophistiqués, ils permettent de capter, trier et interpréter le « bruit » informatique qui transite par le wifi.

Le wifi public, c'est pratique, mais pas très sécurisé. (Photo : FlickR/Richard Summers)

La confidentialité de la navigation n'est donc pas garantie ?
En effet. Et pas uniquement sur les réseaux wifi, d'ailleurs. C'est ainsi depuis la création d'internet : les protocoles de communication du web ne sont pas cryptés. Mais de plus en plus de sites « sensibles » – par exemple les messageries électroniques, les banques, les boutiques en ligne, etc. – ont désormais des adresses commençant par « https » au lieu de « http ». Le « s », souvent associé avec un petit cadenas dans la barre du navigateur, signifie que les communications sont sécurisées. Quand on navigue sur internet via un wifi, il faut donc privilégier ces sites.

Le risque de se faire voler ses mots de passe, ou ses coordonnées bancaires, est donc bien réel ?
Oui, mieux vaut éviter de saisir des données confidentielles quand on navigue sur internet via un wifi public ou semi-public. On a ainsi vu des hommes d'affaires se faire voler des informations importantes, car ils utilisaient en toute confiance un wifi d'hôtel… sur lequel étaient aussi connectés des pirates !

Un café Starbucks à Londres, très apprécié pour sa connexion wifi gratuite. (Photo : Stefan Wermuth/Reuters)

Peut-on se faire abuser par une fausse borne wifi ?
Oui, c'est une raison supplémentaire de se méfier des réseaux complètement ouverts : certains pirates créent leur propre borne wifi à partir d'un simple ordinateur portable. Les passants se connectent dessus, par facilité, sans se douter qu'il ne s'agit pas du tout d'une « vraie » borne. Ensuite, la personne mal intentionnée n'a plus qu'à récupérer les informations qui transitent par le réseau qu'elle a créé… Aujourd'hui, c'est très facile de devenir pirate !

Comment se protéger ?
En s'abstenant de réaliser des opérations sensibles, comme des achats en ligne ou des opérations bancaires, sur un wifi public. Si on le peut, mieux vaut utiliser le réseau 3G ou 4G pour se connecter à internet en mobilité. Les informations qui transitent par cette voie sont beaucoup moins faciles à pirater. Il y a aussi la solution consistant à installer, sur son smartphone ou son ordinateur, ce qu'on appelle un « VPN ». C'est un logiciel qui crée un « réseau privé virtuel », une sorte de tunnel crypté pour vos communications internet. Cela ralentit un peu la connexion, mais c'est beaucoup plus sûr.

Zone de wifi gratuit à New York : en France comme à l'étranger, mieux vaut se connecter sur un nom de réseau connu, éventuellement signalé via l'affichage public. (Photo : Keith Bedford/Reuters)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : http://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/492/reader/reader.html?t=1431534138729#!preferred/1/package/492/pub/493/page/7
Par Corinne Bourbeillon

Quelles sont les mentions obligatoires sur un site internet ? | Denis JACOPINI

	Quelles sont les #mentions obligatoires sur un site internet ?

Tous les sites internet édités à titre professionnel, qu'ils proposent des ventes en ligne ou non, doivent obligatoirement indiquer les mentions légales suivantes :

• pour un entrepreneur individuel : nom, prénom, domicile
• pour une société : raison sociale, forme juridique, adresse de l'établissement ou du siège social (et non pas une simple boîte postale), montant du capital social
• adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
• pour une activité commerciale : numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)
• pour une activité artisanale : numéro d'immatriculation au répertoire des métiers (RM)
• numéro individuel d'identification fiscale : numéro de TVA intracommunautaire
• pour une profession réglementée : référence aux règles professionnelles applicables et au titre professionnel
• nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercer quand celle-ci est nécessaire
• nom du responsable de la publication
• coordonnées de l'hébergeur du site : nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone
• pour un site marchand, conditions générales de vente (CGV) : prix (exprimé en euros et TTC), frais et date de livraison, modalité de paiement, service après-vente, droit de rétractation, durée de l'offre, coût de la technique de communication à distance
• numéro de déclaration simplifiée Cnil, dans le cas de collecte de données sur les clients

Avant de déposer ou lire un cookie, les éditeurs de sites ou d'applications doivent :
• informer les internautes de la finalité des cookies,
• obtenir leur consentement,
• fournir aux internautes un moyen de les refuser.
La durée de validité de ce consentement est de 13 mois maximum. Certains cookies sont cependant dispensés du recueil de ce consentement.

Le manquement à l'une de ces obligations peut être sanctionné jusqu'à un an d'emprisonnement, 75 000 € d'amende pour les personnes physiques et 375 000 € pour les personnes morales.
Remarque : Depuis l'entrée en application du RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données), vous devez également prévoir des mentions relatives à la protection des données à caractère Personnel ainsi que prévoir des précautions relatives à la demande de consentement des internautes à utiliser leurs coordonnées.
Consultez notre dossier consacré à la demande de consentement

---

Source : http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F31228.xhtml

Comment se connecter de manière sécurisée à un wifi public ? | Denis JACOPINI

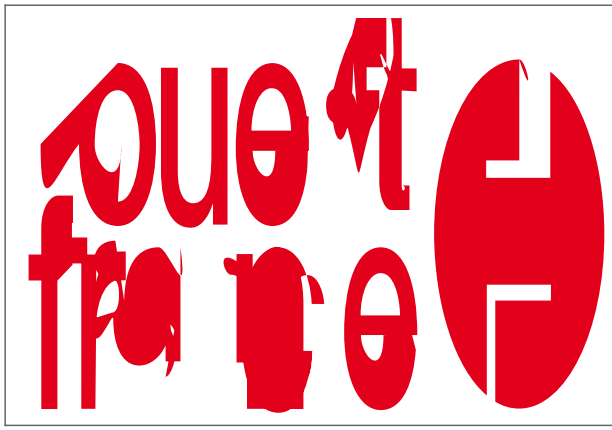

Comment se connecter de manière sécurisée à un wifi public ?

En période de vacances ou lors de déplacements professionnels, nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les bornes wifi des lieux publics, gares, hôtels, restaurants… En juillet 2015, nous vous avions publié un article « Est-il risqué de se connecter au wifi public ? » pour vous informer des principaux risques à partager ces accès sans fil à internet avec d'autres. Cette fois, nous allons parler des solutions pour surfer sécurisé en utilisant les réseaux Wifi publics.

RAPPEL DU PRINCIPAL RISQUE

Un pirate peut se connecter tout aussi facilement que vous sur un réseau Wifi Public et espionner les données qui y transitent.
Il peut ainsi, en fonction des données qu'il récupère :

- **accéder à toutes les informations qui sortent et qui entrent de votre ordinateur** (le protocole tcp/ip n'étant pas protégé par défaut) ;
- vous voler, **crypter des documents ou exercer un chantage pour que vous puissiez les récupérer** ;
- **usurper votre identité** et **réaliser des actes illégaux ou terroristes sous votre identité ;**
- **accéder à des informations bancaires et vous spolier de l'argent**.

LA SOLUTION ?

Utiliser une connexion Wifi qui sera cryptée au moyen d'un logiciel VPN (ce ctyptage n'a aucun rapport avec les clés Wifi) .
La connexion Wifi ainsi créée étant crypté, toutes les informations qui véhiculeront (identifiants, adresses email, mots de passe, numéros de cartes bancaires…) seront illisibles pour tous les pirates qui seront connectés sur le mêle point d'accès wifi.

Vous pouvez certes partager la connexion 3G ou 4G de votre smartphone, mais l'utilisation d'un logiciel VPN est recommandé.
Un logiciel « VPN » (Virtual Private Network) est un logiciel qui crée un « réseau privé virtuel », une sorte de tunnel crypté pour vos communications internet. Cela ralentit un peu la connexion, mais elle est du coup sécurisée.

Nous utilisons et conseillons le logiciel VPN HotSpot Shield.
Ce logiciel rendra vos connections Wifi publiques tranquilles.
Téléchargez et découvrez gratuitement HotSpot Shield
Notre page de présentation de HotSpot Shield

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Formation Data protection officer (DPO)

Le data protection officer sera obligatoire en France dans certaines entreprises le 25 mai 2018. Voici ce qu'il faut savoir sur son rôle.

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et les administrations qui utilisent des données à caractère personnel devront recourir aux services d'un data protection officer (DPO).
Quel est son rôle et ses obligations ?

Data protection officer : définition

Les données sont présentes en masse dans les entreprises. Ce qui peut poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Pour aider les entreprises, un nouveau métier a le vent en poupe dans le secteur du numérique : le data protection officer (DPO).
Sa mission est la suivante : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing par exemple) mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux départements : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.
Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION N° DPO-15945

Numéro de formateur 93 84 03041 84 — Liberté • Égalité • Fraternité — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock — Organisme validé et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

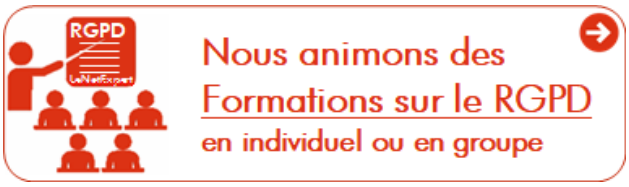

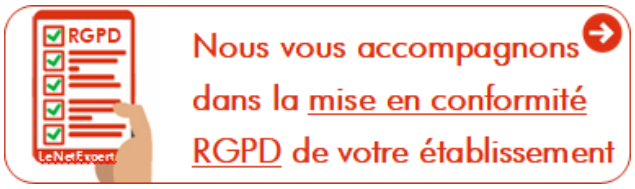

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Data protection officer (DPO) : définition, formation et salaire*

Expertises Informatique à distance / Constats Informatique à distance | Denis JACOPINI

Malgré la technologie et les outils disponibles à ce jour, il

n’est pas possible de pouvoir réaliser une Expertise Judiciaire à distance. Cependant, avant qu’une Expertise Judiciaire soit demandée par un juge, un avocat ou une victime, il est possible qu’un état des lieux ou une Expertise Technique soit demandée à l’expert.

Etat des lieux à distance

En vue d’estimer les coûts d’une future et probable expertise judiciaire ou bien afin de vérifier si l’état d’un système informatique permet de recueillir des informations, il peut être parfois nécessaire de procéder à un état des lieux à distance.

Au moyen d’un logiciel de prise de main à distance léger (ne nécessitant pas d’installation), vous permettrez ainsi à l’expert de procéder à un travail préliminaire bien utile et bien pratique pour avancer dans vos démarches de recherches de preuves.

Lancement des outils

Vous désirez lancer l’outils nous permettant de nous connecter sur votre ordinateur, cliquez sur la fenêtre correspondant à votre type d’équipement, descendez plus bas dans cette page jusqu’au type programme correspondant au type d’appareil sur lequel vous souhaitez nous permettre d’accéder.

Une fois le logiciel installé et lancé, vous n’aurez plus qu’à nous indiquez par téléphone
au 06 19 71 79 12 les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

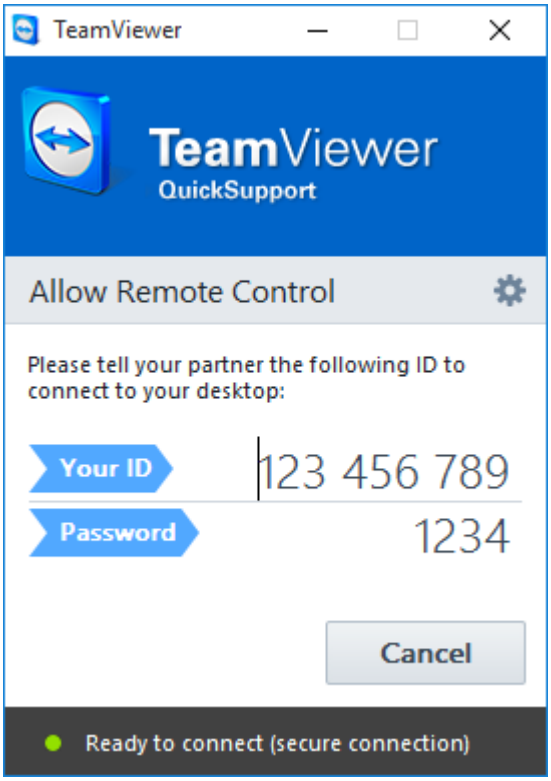

Vous avez un ordinateur PC sous Windows

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

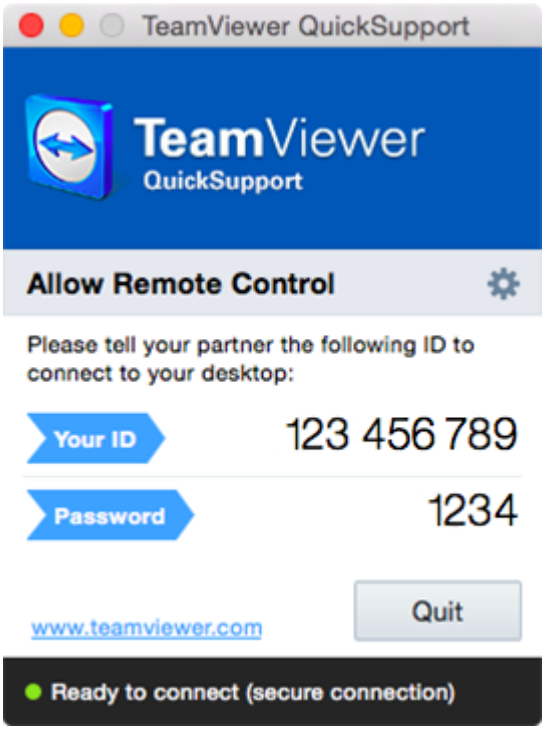

Vous avez un ordinateur Apple sous MAC OS ?

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

Vous avez un ordinateur sous Linux

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

Vous avez un phone ou une tablette
sous Androïd ?

A partir de votre appareil, Installez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

Vous avez un phone ou une tablette
iPhone ou iPad sous IOS ?

Téléchargez / Exécutez le programme dans l'App Strore en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]